

/F.I..

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DÉCRET N° 90-316 du 26 Octobre 1990

portant ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
Chef de l'Etat,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-002 du 1er Mars 1990 portant dissolution de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire ;
- VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU l'Ordonnance N° 90-004 du 1er Mars 1990 portant création du Haut Conseil de la République ;
- VU la Loi Constitutionnelle N° 90-022 du 15 Août 1990 portant organisation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU la Décision N° 90-015/HCR/PI/SG du 30 Août 1990 autorisant la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes ;

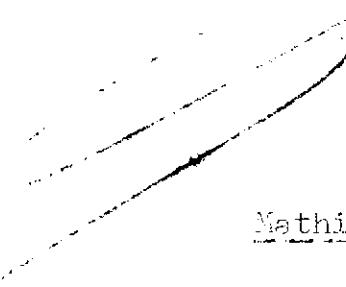
N. B. C. R. A. T. E :

Article 1er.- Est ratifiée la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 Octobre 1990

Par le Président de la République
Chef de l'Etat,


Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO

Le Ministre des Affaires
Étrangères et de la
Coopération,

Théophile MITI

Le Ministre de la Justice
et de la Législation ,

Yves YEHOUESSI

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
Publique et de l'Administration Territoriale,

Jean Florentin V. FELINGO

Ampliations : PR 4 PM 4 HCR 4 CIC 2 PPC 1 SGG 4 MAEC 2 M JL-MISIAI 4
AUTRES MINISTÈRES 15 DÉPARTEMENTS 6 DLC-INSAL 2 IGE 2 DCCT 1 CCONB 1
UNB-FASJEP 2 BCP 1 DAN-BN 2 J.O. 1.